



**NETHERLANDS BUSINESS COUNCIL FRANCE  
NLBC**

7 rue des Fleurs, 92150, Suresnes  
N. RNA: W751258734  
N. Siret: 891 052 367 00010

**A TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

*Convocation envoyée par courrier électronique  
et faite par annonce sur le site web NLBC.FR*

**Objet: Convocation Assemblée Générale**

Paris, le 7 décembre 2023

Chers sociétaires,

Conformément à l'article 10.3 des statuts de l'association Netherlands Business Council France (ci-après « l'Association »), j'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale annuelle de l'Association qui se tiendra le 22 décembre 2023, à 9h00 heures par visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Présentation du Président sur l'activité de l'Association en 2023 et 2024 ;
- 2) Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration et le Board Exécutif ;
- 3) Ratification du renouvellement des membres du Conseil Exécutif, Maarten de Bruijn comme président du Conseil Exécutif , Rick Floore comme trésorier du Conseil Exécutif, Willem-Hein Couwenberg comme membre du Conseil Exécutif ;
- 4) Ratification du remplacement de Claire Morenvillez par Thomas Labergère, en qualité de membre du Conseil d'Administration ; Ratification du remplacement de Karel-Oscar van Hengel par Janet Dekker, en qualité de membre du Conseil Exécutif ;
- 5) Ratification de la nomination d'Antoinet van Dalen en tant que secrétaire du conseil d'administration ;

- 6) Ratification du nouveau nom de la NLBC, introduisant Netherlands France Chamber of Commerce (NFCC) avec les équivalents en langues néerlandaise et française ;
- 7) Ratification de la domiciliation du nouveau bureau du NLBC à Paris ;
- 8) Questions supplémentaires.

L'Assemblée Générale se tenant par visioconférence, comme l'autorisent les statuts de l'Association, se déroulera moyennant le dispositif « Google Meet » accessible par le lien suivant :

Friday, December 22 · 9:00 – 10:00am (Time zone: Europe/Paris)

Video call link: <https://meet.google.com/ipf-fvfb-kke>

Or dial: (FR) +33 1 87 40 19 98 PIN: 537 953 330#

More phone numbers: <https://tel.meet/ipf-fvfb-kke?pin=5650183947504>

Pour un bon déroulement de la séance et afin de vous permettre de signer la feuille de présence, nous vous prions de vous connecter à 8h50.

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de l'Association, nous vous rappelons que :

- La participation à l'Assemblée Générale est subordonnée à la condition d'être à jour du paiement de ses cotisations à la date de la réunion et d'avoir adhéré depuis 6 mois au moins ;
- L'Assemblée Générale peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés ;
- Chaque membre dispose d'une voix.

Si vous ne pouvez pas assister personnellement à cette réunion, vous pourrez vous faire représenter par un autre membre de l'Association. A cet effet, vous trouverez ci-joint le modèle de pouvoir. Celui-ci, une fois complété et signé, devra être remis au Président du Conseil d'Administration, M. De Bruijn. Pour que ce pouvoir puisse être pris en compte, il doit parvenir au Président par e-mail ([mdb@nfcc.fr](mailto:mdb@nfcc.fr)) au plus tard le 16 décembre 2023. Nous vous rappelons que chaque membre ne peut être titulaire de plus de 5 pouvoirs.

Nous comptons sur votre présence et vous prions d'agréer, Cher sociétaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président  
M. Maarten de Bruijn

